DEPARTEMENT

VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

ARGENTEUIL

CANTON

TAVERNY

COMMUNE

BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Nº17/2024

DECISION

Demande de subvention à lle-de France Nature pour l'aménagement du Jardin des Meuniers

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 08 juillet 2020 ;

Considérant que la ville est amenée à procéder à l'acquisition des parcelles (voir délibération n° 21-09-06-22) et l'aménagement du Jardin des Meuniers au sein de l'éco-quartier ;

Considérant le montant prévisionnel de ces aménagements est de 586 407,60€ HT ; dont 61 140 € d'acquisition des parcelles ; soit 703 689,12 € TTC selon l'échéancier prévisionnel ci-joint ;

Considérant que ce projet est éligible aux dispositifs « Plan Vert » ;

DECIDE

<u>Article 1er</u>: de solliciter, pour le projets d'aménagement des Jardins des Meuniers l'aide de « Ile de France Nature » dans le cadre du « Plan Vert » selon les conditions d'attribution et à leur taux maximum pour un montant de 586 407,60€ HT soit 703 689,12 € TTC

<u>Article 2</u>: La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise

<u>Article 3</u>: La présente Décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée au recueil des actes administratifs

Fait à Bessancourt, le 2 octobre 2024

ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL - JARDIN DES MEUNIERS - COMMUNE DE BESSANCOURT (95)

								POTA	TON
OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION	ÉCHÉANCIER RÉVISIONNEL DE RÉALISATION	MONTANT RETENU PAR LA	DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONA	TATION IONNELLE RÉGIONALE	MONTANT RETENU PAR LE	PRÉVISIONNELLE MAXIMUM DÉPARTEMENTALE	PRÉVISIONNELLE MAXIMUM DÉPARTEMENTALE
		2025	2026	E HT	Taux %	Montant en €	ENT EN € HT	Taux %	Montant en €
Achat Foncier	61 140,00	61 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 200,00	25%	7 300.00
Ateliers Concertation Habitants	7 580,00	3 790,00	3 790,00	7 580,00	50%	3 790,00	7 580,00	25%	1 895.00
Mission MOE	28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	50%	14 250,00	28 500,00	25%	7 125,00
1. Travaux préparatoires et Dossier									
(Installation de chantier, signalisation, implantation des ouvrages,)	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	50% (sauf DOE 10%)	6 430,00	13 500,00	25%	3 375,00
2. Travaux de terrassement	11 660,00	11 660,00	00,00	11 660,00	50%	5 830,00	4 760,00	25%	1 190,00
3. Assainissement EP - Cuve de rétention - AEP	53 820,00	53 820,00	0,00	19 195,00	50%	9 597,50	0,00	25%	0,00
4. Revetements de sol	67 780,00	67 780,00	0,00	67 780,00	50%	33 890,00	35 220,00	25%	8 805,00
5. Clótures et mobilier (Abris, ganivelles, Serre, Composteurs, nichoirs, hôtel à insectes pergolas,table de pique-nique, bancs)	214 510,00	172 277,00	42 233,00	214 510,00	50% (sauf mobilier 20%)	90 770,00	40 310,00	25%	10 077,50
6. Substrats - Plantations (Haies, arbres, fruitiers, ilot refuge, semis prairies, compost, paillage)	63 071,00	0,00	63 071,00	63 071,00	50%	31 535,50	60 141,00	25%	15 035,25
7. Aire de jeux	20 375,00	0,00	20 375,00	0,00	0%	0,00	20 375,00	25%	5 093,75
Aléas travaux 10%	44 471,60	22 235,80	22 235,80				17 430,60	25%	4 357,65
TOTAL	586 407,60	434 702,80	151 704,80	425 796,00		196 093,00	210 386,00		64 254,15
Reste à charge pour la commune		248 832,50	78 405,00						

Dotation prévisonnelle maximum Région

Dotation prévisionnelle maximum Département

TOTAL DE LA DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM

196 093,00 64 254,15

260 347,15 326 060,45

Reste à charge pour la commune